



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Table ronde

Le Conseil d'Etat laisse la porte ouverte aux syndicats

Le Conseil d'Etat prend acte avec regret de la décision du comité cantonal de l'Union syndicale vaudoise de ne pas participer à la Table ronde. A ses yeux, les représentants des travailleurs ont leur place à la Table ronde, dont l'objectif est de trouver un consensus entre les principales composantes de la collectivité vaudoise pour construire l'avenir du Canton. La porte de la Table ronde reste donc ouverte aux syndicats vaudois, auxquels une double représentation est réservée afin d'assurer l'équilibre entre les représentants du patronat et ceux des travailleurs.

Pour motiver son refus, le comité cantonal de l'Union syndicale affirme que le Conseil d'Etat ne tire pas les conséquences du vote du 29 novembre 1998 à propos du mécanisme de frein à l'endettement. Le Conseil d'Etat récuse cette appréciation. Il rappelle que la Table ronde a notamment pour objectif de tirer les conséquences du vote du 29 novembre, en cherchant de nouvelles voies permettant de tirer le Canton des difficultés dans lesquelles il se trouve. Pour que cette recherche puisse déboucher sur les solutions concrètes et applicables, il a besoin de la participation de tous, y compris des syndicats. Il reste convaincu que les représentants des travailleurs n'ont aucun intérêt à se tenir hors de ce processus. Il rappelle que les participants à la Table ronde ne s'engagent à rien d'autre, en participant à la séance plénière du 1er février prochain, qu'à exprimer leurs vues sur l'avenir du Canton et à écouter celles des autres. Ils resteront libres, jusqu'à la fin de la Table ronde, de prendre leurs distances avec les conclusions des travaux.

Le Conseil d'Etat laisse la porte ouverte. Outre la représentation des associations de fonctionnaires, il a prévu une double représentation pour les syndicats du secteur privé, afin de réaliser un équilibre entre la présence patronale et la présence syndicale. Même si les sièges réservés aux syndicats restent partiellement vides lors de la première séance plénière, rien n'empêche qu'ils puissent être occupés lors des séances ultérieures.

Lausanne, le 28 janvier 1999

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Claude Ruey, président du Conseil d'Etat, 021/ 316 40 01 M. Vincent Grandjean, Chancelier d'Etat, 021/ 316 40 42 M. Roger Nordmann, secrétaire général de la Table ronde, 021/ 351 31 05